



COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU CSA R DE PREFECTURE ET SGCD DU 22 SEPT 25

Propos préalable de la Présidente de l'instance, Madame la Directrice des ressources humaines ministérielles :

- Concernant la PSC SANTE, la campagne affiliation a commencé la semaine dernière. Volonté pour le Ministère de Ne laisser personne en dehors de ce dispositif.
- A venir un groupe de travail sur le Plan de prévention des RPS prévu le 3 octobre
- Signalement de 2 décès en préfectures des Ardennes et Préfecture des Bouches du Rhône.

Déclaration liminaire CFDT lue en séance (voir PJ)

Protocole visites de site de la FS de réseau

La CFDT a demandé que le protocole soit revu sur la procédure mise en place

Outre les critères très restrictifs ouvrant la perspective d'une visite, la CFDT a demandé que la procédure soit adaptée.

La CFDT est attachée au principe de subsidiarité. Sauf carence dûment constatée, la FS de réseau qui n'a aucunement vocation à se substituer au fonctionnement du dialogue social local.

Cependant la procédure mise en place et visant à donner 3 mois au préfet pour faire une visite de site (ce qui permet d'éviter le déplacement de la FS de réseau) ne semble pas forcément approprié aux critères 2 (réalisation un événement grave) et 3 (réforme d'ampleur ou expérimentation nationale)

En effet dans ces deux derniers cas, la visite de la FS se veut complémentaire des visites locales.

Aussi et même si des visites locales ont eu lieu, et en cas d'accident grave notamment, la CFDT demande que la FS puisse se déplacer, comme cela existe sur le périmètre Police, afin d'apporter une vision complémentaire et à distance sur la situation.

Par ailleurs, le projet de protocole ne prévoit pas de retour d'information vers la FS de réseau en cas d'organisation d'une visite de la FS locale et de non-déplacement de la FS de réseau. La CFDT demande que ce soit inséré.

Décision de la Présidente de l'instance : Un groupe de travail sera mis en place pour retravailler sur le protocole

Bilan 2024 de l'activité de la cellule Allo-Discr

Ce qui interpelle la CFDT

- En 2024 ; nombre de signalements importants +19 par rapport à 2023, démontrant que les situations de souffrance au travail sont toujours importantes au sein du MI.
- 67% des signalements concernent les Préfectures, sous-préfectures, SGAMI et SGCD
- 60% des signalement sont liés à des situations dites de harcèlement moral

- 22% concernent des situations liées à des champs de compétences mal délimités qui mettent les agents en tension, à la question de la reconnaissance (primes, pb de mobilité), à des problématiques managériales.
- Rôle important dans les remontées vers la cellule du réseau des préventeurs : des Assistants de prévention, référent handicap égalité F/H
- Les signalements augmentent avec l'Age : 63 % des signalants ont +40 ans.
- La jeunesse n'est pas épargnée : 1 apprenti/ stagiaire a saisi la cellule
- Les agents de catégorie A saisissent le plus la cellule ,
- Faible taux de suites données aux signalements lié en partie aux faits que les agents ne formalisent pas leur signalement par une fiche de suivi mais également par un faible taux de qualification juridique des faits

Pour la CFDT, la cellule est un outil nécessaire et important qui doit amener à trouver des solutions aux situations de souffrance exprimées par les agents et qui ne trouvent pas de solutions au niveau local.

Cependant, top de signalements n'aboutissent pas. Ce qui nuit à l'efficacité et impacte la confiance dans le dispositif. Même si la cellule ne conclut pas à une qualification juridique des faits, il est important que la souffrance exprimée par ces signalements soient pris en compte et qu'un accompagnement pour une recherche de solution soit mis en œuvre.

Pour la CFDT, il est également nécessaire d'exploiter l'analyse de ces bilans et notamment les éléments d'analyse des constats dans un plan d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les préfectures, sous-préfectures et SGCD.

Point 4 : Bilan d'activité Cellule d'écoute PRO CONSULT

Info : Un nouvel opérateur qui se nomme QUALI SOCIAL va prendre le relai de la cellule d'écoute : les modalités d'accès à la plateforme seront les mêmes, une information sera faite aux agents sur ce changement avec un Flash code pour demander à être rappelé : Le numéro sera le même en outre-mer qu'en métropole (sans surtaxe) pour communiquer avec cette cellule d'écoute téléphonique

A noter : l'anonymat des appelants et confidentialité est un principe essentiel de fonctionnement.

Information importante : 42 % des appels sont liés à un motif personnel et 58% sont en lien avec l'activité professionnel

Pour la CFDT certaines données du bilan interpelle et pose question :

On constate une baisse du nombre de consultation mais une hausse des consultations de + d'1 heure, de nuit et Des week-end et jours fériés et une hausse du nombre des doubles ou triples consultations. Ce sont des indicateurs qui laisse à penser que la souffrance des appelants s'accroît et que les temps de repos n'en sont plus l'occasion de se reposer et décompresser.

La CFDT demande l'ajout d'un item « préfecture sous-préfecture SGCD » dans liste des directions et services afin de mesurer les appels émanant de l'ATE et spécifiquement du champ de ce CSA.

Le bilan contient des données départementales, certains territoires font l'objet de plus d'appel (5 à 6 départements ressortent spécifiquement). Dès lors que sur un territoire, il ressort qu'un

nombre d'appel plus important est enregistré, il paraît souhaitable d'un lien soit fait entre la cellule d'écoute et l'administration centrale, en préservant l'anonymat, pour alerter d'une problématique locale et pouvoir mettre en place les correctifs et les accompagnements nécessaires le cas échéant.

Médecine de prévention

Rappel : Rapport IGA sur évaluation et renforcement moyens médecine de prévention rendu en 2023. Evaluation à 2 ans prévue et nouveau rapport IGA rendu le 4 février 25. Un groupe de travail en CSAM est prévu sur ce rapport intermédiaire.

Le médecin coordinateur national indique que la médecine de faire face à de grandes difficultés : Il manque de médecin coordinateur et de médecin de préventions dans certains territoires, il est organisé une suppléance à distance sans pouvoir compenser l'ensemble de l'activité de consultation. Impact estimé de ce manque d'effectifs de médecin : 30 à 40% de visites non faites. Les infirmiers dans les sites sans médecins sont les ressources permettant aux médecin relai organisant la suppléance de faire les visites urgentes. Le médecin indique que les demandes de visite en lien avec la mise en place du télétravail sont importantes.

Logiciel Préventiel qui intègre toutes les données médicales des agents du MI sera remplacé par un nouvel outil en 2026- (UEGARD) jusqu'à une nouvelle bascule dans 4 ans vers un système informatique internalisé reprenant les données de tous les ministères.

Pour la CFDT, il est urgent de prendre les mesures permettant de recruter des médecins de prévention et des médecin coordonnateurs dans tous les départements et zones non pourvus. La médecine de prévention est et doit rester une priorité.

Concernant, le logiciel de données médicales des agents, la CFDT exprime son incompréhension sur l'absence de solutions interne et sur la mise en place de solutions onéreuses avec des prestataires externes. Il est difficilement entendable, en période de rigueur budgétaire que des dépenses importantes soient faites pour le développement d'application à fortiori pour le stockage de données très sensibles comme les données médicales. La question de la préservation de la confidentialité de ces données est primordiale.

Tableau de suivi des signalements et des événements graves

La CFDT demande la mise en place d'un tableau de suivi recensant dans toutes les préfectures sous-préfectures et SGCD les événements graves.

La CFDT demande qu'un rappel soit fait au préfet pour que leurs services RH signalent ce type d'événement et que ces éléments soient relayés aux représentants en FSSSCT de réseau des préfectures et SGCD.

Pour la CFDT, ces signalement et événements graves font parties des indicateurs essentiels permettant d'alerter sur la santé au travail des agents travaillant dans les territoires.